



Récépissé de dépôt d'une demande de subvention façades

Madame, Monsieur

Vous avez déposé une demande de subvention façade suite à un arrêté d'autorisation de travaux obtenu après le dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Le délai d'instruction de votre dossier est de deux mois. L'absence d'avis dans ce délai vaut refus.

Toutefois, dans les deux mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire:

- pour demander des pièces complémentaires ou des précisions sur les pièces fournies
- pour vous donner le montant de la subvention allouée.

Dans le premier cas, le nouveau délai d'instruction partira de la date de réception des éléments demandés.

Numéro de dossier de demande de subvention:

Déposé à la mairie le

Par:

Cachet de la mairie

3- l'immeuble concerné

Adresse de l'immeuble:

Numéro:.....Voie.....

Lieu-dit:.....Localité:.....

Code postal: BP: Cédex:

Référence cadastrale:

Section: Numéro: Superficie (en m²):.....

4- le projet

Numéro de l'arrêté d'autorisation des travaux, suite à un permis de construire ou une déclaration de travaux

P C

ou

D P

Délivré le:.....

5- Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette demande de subvention, et avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions opérations façades (périmètre du Site Patrimonial Remarquable secteurs SH et SU pour les bâtis d'intérêt architectural particulier).

A.....

Le.....

Signature du (des) déclarants



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de subvention façades

- Le formulaire de demande de subventions, dûment daté et signé.
- Une copie de l'arrêté d'autorisation préalable et de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Le mandat de l'assemblée générale ou représentant des copropriétaires si ce dernier est le demandeur et le procès verbal de l'assemblée générale autorisant les travaux.
- Un plan de situation de l'immeuble ou un plan cadastral
- Les devis des travaux, détaillés façade par façade, établis conformément aux prescriptions émises lors de la délivrance de l'autorisation de travaux.
- Les schémas et détails de menuiseries lors d'un remplacement ou réparation.
- la fiche technique des produits utilisés (enduits, peintures...)
- La liste des travaux effectués en intérieur afin d'améliorer le confort thermique, éventuellement l'étude thermique initiale et la note du bureau d'étude correspondante.
- Un relevé d'identité bancaire

L'ensemble des pièces sera fourni en deux exemplaires.